

ORIENTATIONS CHSCT-S : LES NOUVEAUTÉS 2016

LE 23 MARS 2016 S'EST TENU LE PREMIER COMITÉ HYGIÈNE ET CONDITION DE TRAVAIL SPÉCIAL ENQUÊTEUR DE L'ANNÉE. IL PORTAIT SUR :

- LE BILAN DES ACTIONS DU CHSCT-S ENQUÊTEURS EN 2015,
- LA NOTE D'ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE,
- LES PROPOSITIONS D'UTILISATIONS DES CRÉDITS POUR 2016,
- LA TÉLÉPHONIE

DES POINTS SUIVANTS N'ONT PAS PU ÊTRE TRAITÉS PAR MANQUE DE TEMPS ET SERONT VUS À UNE NOUVELLE DATE :

- - L'UTILISATION DU VÉLO À DES FINS PROFESSIONNELLES
- - LA PROGRAMMATION DES ENQUÊTES SUR 2016
- - LE SUIVI DE L'ÉTUDE DU POSTE DE TRAVAIL FIXE.

BILAN 2015 ET ORIENTATIONS 2016 : ON CONTINUE !



ATELIERS D'ANALYSE DE PRATIQUES ET DE VÉCU PROFESSIONNEL

Les membres du CHSCT-S enquêteurs ont lancé dès 2014 le projet de réunir régulièrement les enquêteurs de chaque site afin de leur permettre de rompre l'isolement, d'évacuer les tensions et de créer un collectif de travail.

La première réunion test en 2015 n'ayant pas clairement identifié les objectifs, il a été décidé de programmer deux nouvelles réunions test avec un professionnel de l'écoute extérieur à l'Insee.

Le bilan sera présenté au groupe de travail du 4 mai. L'organisation de ces réunions dans chaque site sera alors finalisée : volontariat, fonctionnement avec un groupe ouvert, nombre d'ateliers par an, durée, préparation (échanges nécessaires entre DEM, sites prix et SAR et nécessité d'une bonne information préalable des enquêteurs), trace écrite ou non ...

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre de l'accord Fonction publique d'octobre 2013 sur la prévention des RPS (risques psychosociaux).

La CFDT rappelle le bien fondé de ces échanges, reconnu lors des premiers tests.

La CFDT demande que ces espaces d'échanges soient mis en place dès cette année et ce, quelle que soit l'issue des réunions tests menées dans deux établissements .

AGRESSIONS PAR DES PERSONNES OU PAR DES CHIENS

- Le CHSCT a déployé des formations pour prévenir les risques d'agression des enquêteurs. Les améliorations à prévoir seront abordées lors d'un groupe de travail dédié aux formations.

La CFDT demande la transmission d'un tableau des besoins pour chaque formation par site, établi à partir des volets formations des entretiens d'évaluations.

- En raison d'un grand nombre d'agressions canines sur l'île de La Réunion et Mayotte, le CHSCT a financé l'achat de répulsifs ultrasons contre les chiens.

Suite à la demande de la CFDT, ce dispositif est étendu aux enquêteurs de la mé-

tropole. 400 répulsifs ont été distribués, 300 nouveaux répulsifs sont commandés pour répondre aux besoins (nouveaux enquêteurs)

- Le CHSCT a lancé un dispositif de soutien post-agression dès 2014.

La plate-forme Pros Consulte a été contactée cinq fois en 2015. Elle rappelle dans son bilan que les enquêteurs peuvent l'appeler en cas d'agressions, mais également simplement en cas de besoins d'écoute.

La CFDT demandera lors du groupe de travail du 4 mai qu'une note soit diffusée aux enquêteurs à ce sujet. Elle rappelle que ce dispositif ne doit pas se substituer au soutien que la Direction doit apporter à l'enquêteur en situation difficile.

N'hésitez pas à appeler la plate-forme Pros Consulte, si vous en ressentez le besoin. Votre appel sera anonymisé :

0805 230 144

RISQUES ROUTIERS

- Des bombes anti crevaison ont été financées pour l'ensemble des enquêteurs.
- Depuis octobre dernier, les enquêteurs ont la possibilité de demander la location de courte durée d'un véhicule en cas d'immobilisation de leur véhicule personnel.

Un premier bilan de cette expérimentation sera présenté en juin.

- Une formation à la prévention des risques routiers sera déployée en 2017 par le CHSCT-S s'il y a suffisamment d'enquêteurs inscrits. Elle s'adressera aux enquêteurs n'ayant pas suivi les formations risques routiers dispensées par les CHSCT de proximité.
- Concernant l'utilisation de vélos y compris électriques, personnel ou pas, une note est en cours de finalisation. Elle précise que les agents ont le droit d'utiliser ce type de véhicule, sans obligation d'assurance professionnelle.

La CFDT demande la diffusion large de cette note.

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Le CHSCT-S a financé l'achat de sac à dos et de coussins rotatifs.

Compte tenu de l'usure naturelle de ce matériel, il devra être renouvelé. Le renouvellement des sacs à dos et sacoches devraient être pris sur le budget de l'In-see. Une évaluation des besoins sera effectuée par les directions régionales.

Suite aux remarques formulées par un médecin de

prévention au sujet des coussins rotatifs un retour est attendu.

En cas de retour positif, la CFDT demande l'extension de ces achats aux enquêteurs ménages et gestionnaires.

Le CHSCT doit avoir connaissance de toutes les préconisations faites par les médecins de prévention, que cela soit de l'aménagement des conditions matérielles de travail ou pas (valise à roulettes, siège ergonomique, réduction du temps de travail, etc).

La CFDT demande que tous les refus de prescriptions médicales soient relayés au CHSCT-S enquêteurs. Elle insiste pour que toutes les demandes non traitées par les CHSCT de proximité soient remontées au CHSCT-S afin d'être examinées.

La Direction indique que l'achat de valises à roulettes ou de fauteuils ergonomiques dans le cadre d'expérimentation peuvent être financés par le CHSCT-S.

La CFDT demande que tous les dispositifs et formations mis en place par le CHSCT-S soient présentés aux nouveaux enquêteurs. Cela doit être rappelé lors des rencontres (Réunion générale, Réunion technique, formations, etc). Elle demande aussi que tous les matériels financés par le CHSCT-S soient proposés aux nouveaux enquêteurs.

ÉTUDE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENQUÊTEURS : A QUAND LA SUITE ?

Le rapport sur cette étude a été présenté en juin 2015. Les membres du CHSCT-S demandent qu'une suite y soit donnée.

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES ENQUÊTEURS

Les membres du CHSCT-S demandent que les plans de préventions des sites soient tous remontés au CHSCT-S.

Ils attendent par ailleurs un retour sur les mesures organisationnelles mises en place par certains sites : réunion entre enquêteurs, gestionnaires, chef de division, organisation par zone, suivi de l'activité bi-réseau.

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RSST) :

Certains dépôts effectués par les agents sur le RSST n'ont eu aucune réponse. Les services concernés indiquent qu'ils ne sont pas toujours en mesure d'apporter une solution.

La CFDT précise qu'il ne faut pas confondre réponse et solution. Il est tout à fait concevable qu'un

site ne détienne pas les compétences nécessaires pour trouver une solution à la requête de l'agent.

Dans ce cas, nous demandons que la requête soit transmise au CHSCT-S afin que cette dernière puisse la traiter.

Nous demandons qu'une note de rappel soit adressée à tous les sites.

La Direction précise que la consigne sera transmise lors de la réunion des assistants de prévention.

Le Registre Santé Sécurité Travail (RSST) est accessible depuis l'icône installée sur le bureau de votre ordinateur (ou voir avec le GIIR de votre établissement)

N'hésitez pas à remplir le registre !

ORIENTATIONS DU CHSCT-S POUR 2016

La Direction propose de poursuivre les actions mises en place en 2015.

La CFDT suggère de transmettre au CHSCT-S et aux enquêteurs le planning des formations 2016

Les fiches de procédures en cas d'agressions de personnes seront actualisées (agression de personnes).

Les scanners à codes barres seront mis en test fin mai. Des tests vont également être menés pour le choix du poste de travail nomade.

Les membres du CHSCT-S rappellent l'importance d'obtenir le Pass Vigik.

La Direction propose de valider une FA en IAJ (impossible à joindre) dès lors que l'enquêteur n'a pas pu pénétrer dans l'immeuble sécurisé par Vigik.

La CFDT n'accepte pas cette proposition de consigne. La non possibilité de repérage ou le non contact avec un ménage en raison d'une entrave à l'accès des parties communes ne doit pas correspondre à un classement en IAJ.

La CFDT rappelle que l'employeur a pour obligation de mettre en œuvre tout ce dont un salarié a besoin afin d'effectuer correctement sa mission.

Les membres du CHSCT-S demandent à nouveau l'ajout d'un code spécifique pour identifier cette situation dans CAPI afin de ne pas pénaliser l'enquêteur dans son taux de réussite.

La Direction va instruire cette possibilité de code. Elle précise pour le Pass Vigik que la recherche de véhicule législatif est toujours en cours pour passer cet article de loi au vote.

ENFIN UN NOUVEAU TÉLÉPHONE

La Direction annonce que des modèles de téléphones ont été pré-sélectionnés. Ils sont de type smartphone Android 3G, compatible 4G. Il sera possible d'installer les applications telles que l'annuaire téléphonique, aide à la navigation, etc.

Les nouveaux téléphones seront testés auprès d'un groupe d'enquêteurs ces prochaines semaines et seront livrés aux établissements à partir de Mai. Ils seront à la disposition des enquêteurs lors de leur venue en formation sur le site, jusqu'au mois de septembre.

La CFDT interpelle la Direction sur le fait qu'une fois de plus le CHSCT-S n'a pas été consulté au moment de la pré-sélection des appareils.

Nous n'acceptons pas que le téléphone soit choisi et fournit aux agents sans que le CHSCT ai pu aussi tester les modèles. La Direction accepte que des membres du CHSCT soient associés aux enquêteurs travaillant sur différentes zones pour ces tests.

La CFDT insiste sur le fait qu'un produit bas de gamme ne sera pas accepté. Ceux fournis jusqu'à présent sont quasiment inutilisables à des fins professionnelles !



BUDGET 2016

ACHATS

Sur 113 300 €, 91 016 € sont engagés sur l'achat de ré-pulsifs chiens, de lampes torches, de lampes Led port USB, de bombes anti-crevaison, sur la poursuite du dispositif Pros Consulte et sur l'étude sur l'aménagement d'un poste de travail.

Les membres du CHSCT-S préconisent l'achat de GPS. Ce matériel sera destiné aux enquêteurs dont les zones n'offrent pas une bonne couverture réseaux (d'où impossibilité d'utiliser les applications de navigation avec leurs téléphones portables)

Il est aussi demandé d'équiper d'amplificateurs réseaux à leur domicile les agents ne disposant pas d'une couverture réseaux de qualité.

La CFDT demande à ce que les enquêteurs soient interrogés directement sur leurs besoins concernant tout type de matériel.

ET DEMAIN...

Le CHSCT Ministériel a sollicité l'Insee concernant la poursuite ou non de la mise à disposition d'un budget spécifique au CHSCT-S.

Le budget spécifique attribué au CHSCT-S enquêteurs est source de confusion pour la prise en compte de la population des enquêteurs dans les CHSCT-S de proximité. Il est proposé de réaffecter le budget au niveau local à partir des AE 2017, sachant que le Directeur général pourra si nécessaire arbitrer des financements d'actions générales ou d'études relatives aux enquêteurs préconisées par le CHSCT.

La CFDT s'oppose à la réaffectation du budget au niveau local à partir des autorisations d'engagement 2017. Elle demande que l'attribution du budget CHSCT-S soit conservée comme telle.

Elle demande que la prise en charge de certaines situations puisse être partagée avec le CHSCT de proximité concerné.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouvelle secrétaire du CHSCT-S : **Karine Le Guyader**

Le PV du CHSCT-S du 2 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité

CALENDRIER

GT du CHSCT-S : 4 mai

plénière du CHSCT-S : 29 juin

VOS REPRÉSENTANTS AU CHSCT-S :

Valérie **VILLACRES**, Aquitaine, Titulaire 06 63 30 47 78

Nathalie **BAILLY**, Lorraine, Expert : 06 26 84 65 14

LEXIQUE :

CHSCT : Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

DCVCT : Département cadre de vie et condition de travail

ISST : Inspecteur Santé Sécurité au Travail

RSST : Registre Santé Sécurité au Travail

NCEE : Nouvelle Condition d'Emploi des Enquêteurs

MOAE : Maitrise d'Ouvrage d'Enquête

UPCEM : Unité Prix Consommation Enquêtes Ménages

TPT : Temps Partiel Thérapeutique

AT : Accident du Travail

MP : Maladie Professionnelle

VOS ÉLUS CFDT AU CTR INSEE

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Henri MONS Basse-Normandie 02 31 45 73 07	Jannick RIVIERE DR Réunion Mayotte 02.62.48.89.18
Nathalie BAILLY Secrétaire générale Lorraine 06 26 84 65 14	Eric HENRY Basse-Normandie 02 31 45 73 55